



**Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2018-2024**

**du Collège de Rosemont**

Octobre 2022



Québec, le 16 décembre 2022

Madame Caroline Roy  
Directrice générale  
Collège de Rosemont  
6400, 16<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H1X 2S9

**Objet : *Plan stratégique 2018-2024 – Actualisation***

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 25 octobre 2022, de la version actualisée du *Plan stratégique 2018-2024* du Collège de Rosemont adoptée par son conseil d'administration le 25 avril 2022.

Dans son rapport d'évaluation de septembre 2019, la Commission avait jugé le *Plan stratégique 2018-2023*, incluant le plan de réussite, conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Elle avait également considéré que le plan comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Elle avait suggéré au Collège de préciser dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, un mécanisme de suivi de mise en œuvre. Elle lui avait aussi suggéré de préciser un mécanisme de suivi des résultats en mentionnant les responsables, et d'y inclure aussi un mécanisme de révision annuelle.

Dans la version actualisée du plan stratégique et plus particulièrement du tableau synoptique comportant l'ensemble des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles, le Collège a modifié des indicateurs et des cibles de deux objectifs liés à son orientation « Proposer un milieu de vie humain, créatif et collaboratif, pour l'ensemble de la communauté collégiale ». Les changements apportés n'altèrent pas l'évaluation initiale de la Commission en ce qui concerne les objectifs stratégiques, c'est-à-dire que ceux-ci sont clairs et reliés aux orientations et à l'analyse de la situation. La Commission note toutefois que la version actualisée ne tient pas compte des suggestions qu'elle a émises lors de l'évaluation initiale du plan en septembre 2019.

Par ailleurs, l'actualisation du plan stratégique, incluant le plan de réussite, consiste aussi en sa prolongation d'une année afin de répondre à certains éléments contextuels mis en lumière par le Collège. Le *Plan stratégique 2018-2023* devient donc le *Plan stratégique 2018-2024*.

La Commission considère que le plan est toujours **conforme** à la Loi et qu'il **comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La secrétaire générale,

***Original signé***

Nathalie Savard

c. c. M<sup>me</sup> Marie-Claude Boutet, directrice des études